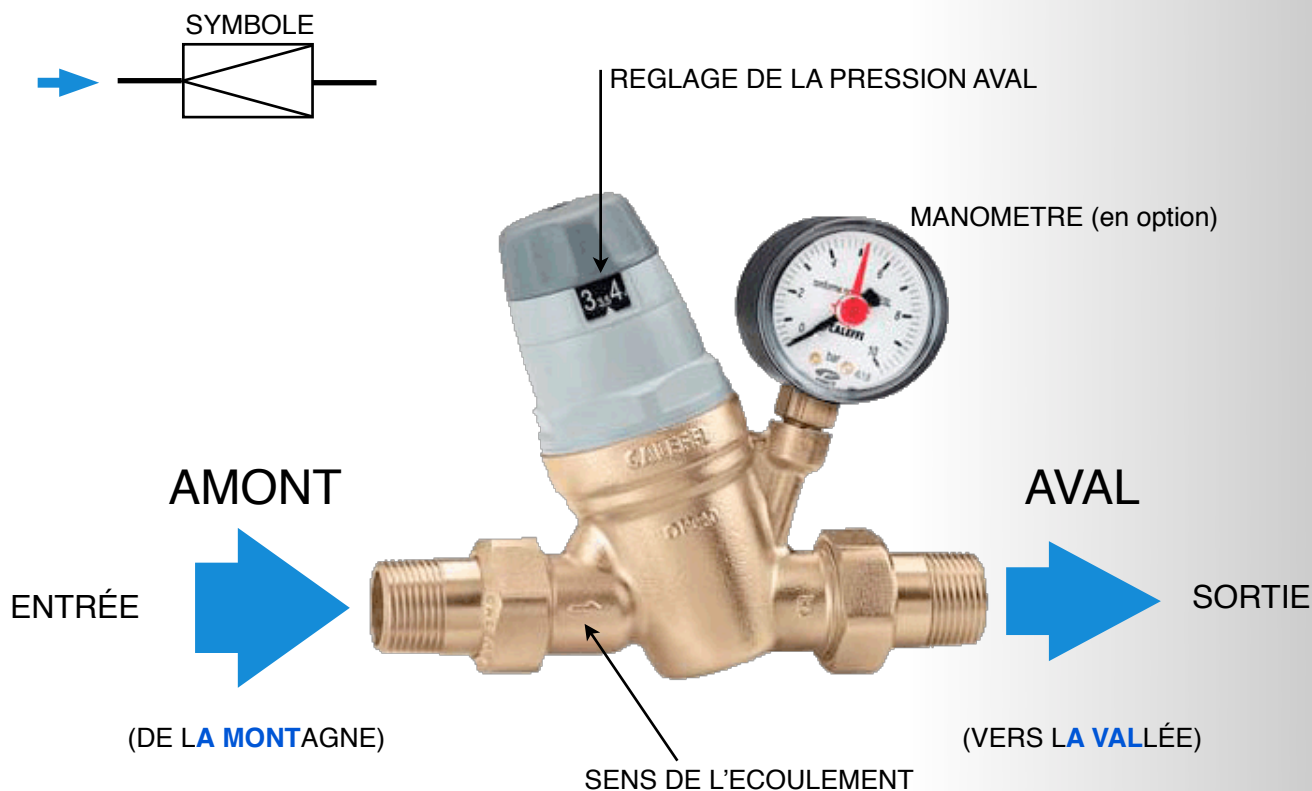


Le réducteur de pression est un dispositif permettant de diminuer et de régler la pression souhaitée de l'eau en AVAL (vers l'installation). Rappelons que la pression dite de « confort » est de 3 bars, pour une installation sanitaire. La pression de réglage d'usine est d'ailleurs de 3 bars. Celle-ci peut être modifiable en fonction du modèle. Il n'y a pas d'obligation d'installer un réducteur de pression mais cela est fortement conseillé. Pour une maison, le réducteur de pression s'installe au départ de l'installation (après le compteur d'eau) afin de protéger toute l'installation des surpressions. Pour un immeuble, il sera installé à chaque palier.



Les réducteurs de pression sont équipés d'une cuve en bronze. Ils sont insensibles au tartre et aux impuretés et ne nécessitent aucun entretien. Adaptés pour l'eau jusqu'à 80° C pour des pressions amont maximum de 25 bars et aval de 0,5 à 7 bars.

